

## SALLES

Rando du Mercredi 16 juin 2021

### Départ de la rando: 9h30 Route de Lugos à SALLES

Les Animateurs doivent connaître les personnes présentes en répondant sur le mail [rsbrandovingt@gmx.com](mailto:rsbrandovingt@gmx.com) selon les nouvelles règles applicables en 2020-2021 avant le Mardi 15 juin 14h **en indiquant :**

***je me rendrai directement au départ de la rando 20 avec mon véhicule et j'accepte d'emmener x personnes ou je cherche un chauffeur.***

#### Itinéraire suggéré pour rejoindre le départ de la rando début de l'activité proposée par la RSB:

Rocade direction Mérignac Bayonne Arcachon puis autoroute Bayonne Arcachon

Prendre ensuite direction Bayonne

Prendre la sortie 21 Sortie Salles Belin Beliet.

Prendre direction Salles En arrivant à Salles aller tout droit direction Biscarrosse.

Après avoir traversé le pont prendre tout droit direction Lugos D108.

Sur votre gauche vous avez un camping un peu plus loin 300 à 500m se garer à gauche au départ d'un chemin de terre.

Lieu de départ de la rando

#### **Soit un trajet aller retour de 98 km**

Ces informations sont prises sur Internet via Michelin

Temps estimé par via Michelin 50mn

Ces informations sont prises sur Internet via Michelin

Covoiturage conseillé: suivant le barème indicatif ci joint.

#### **Parcours:**

Direction l'étang de Bran et retour.

Passage aux lieux dit Binos et Lanot.

A la découverte de 2 anciens Moulins sur un petit cours d'eau dans la lande.

Parcours plat. .

*20,7 km 130m de dénivelé 4h52 temps théorique de marche calculé pour une marche à 4,5km/h*

*voir plan*

#### **COVOITURAGE économique, écologique :**

Il est autorisé par la Fédération et notre Assurance mais ne peut être organisé par le Club.

C'est un contrat entre le conducteur et les passagers. Celui-ci doit s'assurer que son contrat comporte la **Couverture des personnes transportées.**

Un **BAREME**, de participation **financière**, vous est donné à titre d'information par le Club.  
Ces montants ne peuvent être au-dessus des tarifs du code des impôts.

**Prix de base : 0,24 € du Km à 4 personnes par véhicule y compris le chauffeur.**

de 1 à 25 km : 1 €	de 26 à 42 km : 2 €	de 43 à 59 km : 3 €	de 60 à 76 km : 4 €
de 77 à 93 km : 5 €	de 94 à 110 km : 6 €	de 111 à 127 km : 7 €	de 128 à 144 km : 8 €
de 145 à 161 km : 9 €	de 162 à 178 km : 10 €	de 179 à 195 km : 11 €	de 196 à 212 km : 12 €

Tél. portable :

Gérard GUINARD	06 76 52 79 67	Jean-Luc SANCHE	06 82 66 79 95
Jean Yves PRIOLEAU Président	jy.prioleau- rsb@orange.fr		

**Suite aux mesures gouvernementales en ce qui concerne le quota de personnes, pour l'instant nous sommes limités à des groupes de 10 personnes (encadrant compris) ce qui veut dire que nous devons définir des groupes.**

**Au niveau de la rando cela ne doit pas poser de problème car nous avons deux animateurs et une ou deux personnes peuvent encadrer un autre groupe**

**Exceptionnellement, nous devons vous envoyer un mail pour définir les groupes avant le départ de la rando**

## **DES CONSIGNES 2020-2021**

**Extrait de la lettre aux Marcheurs, Randonneurs :**

**Pour la rando ( 18 à 25 km), Les Animateurs doit connaître les personnes présentes**

en répondant sur le mail de la rando 20 [rsbrandovingt@gmx.com](mailto:rsbrandovingt@gmx.com) selon les nouvelles règles applicables en 2020-2021 le mardi avant 14h précédant la Rando 20 en indiquant :

**\*« je me rendrai directement au départ de la rando 20 du 5 mai avec mon véhicule et j'accepte d'emmener x personnes » ou « je cherche un chauffeur ».**

Les associations sont aussi soumises au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) qui impose le consentement des personnes pour la transmission de leurs données (déjà prévu dans la loi Informatique et Libertés).

De ce fait je ne suis pas autorisé à communiquer : les noms, n° de tél. ou mail des marcheurs afin qu'ils puissent se contacter entre eux, notamment pour trouver un chauffeur pour le covoiturage.

Pour résumer, cela veut dire qu'il faudra que chaque personne qui cherche un chauffeur écrive dans son mail de réponse :

**« J'accepte que mon nom, prénom, n° de téléphone, mail soient communiqués aux conducteurs afin de pouvoir me déplacer avec lui en covoiturage. »**

.../....

<https://www.ecologie.gouv.fr/faq-covid-19-transports-et-couvre-feu> prises sur le site

**Quelles sont les règles pour le covoiturage ?** 13 nov, rectifié 15 déc

Oui, le covoiturage est autorisé, en dehors des horaires de couvre-feu ou muni d'une attestation de déplacement dérogatoire. Cependant, sa mise en œuvre doit être adaptée au contexte de lutte contre l'épidémie de coronavirus et passe par le respect de plusieurs obligations sanitaires :

- le port d'un masque couvrant le nez et la bouche pour le conducteur et les passagers à partir de 11 ans ;
- le véhicule peut accueillir deux passagers à l'arrière et un passager à l'avant en plus du chauffeur;
- Le conducteur peut refuser l'accès à son véhicule à un passager ne portant pas de masque.

Il est également recommandé que les véhicules soient aérés régulièrement et désinfectés avant chaque trajet.

Les passagers sont quant à eux invités à se laver les mains, à nettoyer leurs effets personnels avant d'entrer et après être sortis du véhicule (avec une lingette par exemple).

En quittant le véhicule, vous devez emporter tous vos déchets.

**Les autres animateurs consultent également cette messagerie.**